



BEAUCE
VISION
ÉCOLE • ESCUELA • SCHOOL

Politique d'utilisation du réseau sans fil, d'appareils mobiles et des médias sociaux, v2.0

**À conserver au « take home
folder » de l'élève en tout
temps**

*Tiré et adapté du projet «Citizens of tomorrow» de l'école Vision de la Rive-Sud.
Cette politique-école se retrouve sur notre site web sous l'onglet « Technologies » dans la section « Parents » sécurisée.*

Dans le cadre de son projet éducatif, l'École Vision Beauce (ci-après appelée EVB) met à la disposition de ses élèves et de son personnel un réseau Internet sans fil. L'EVB souhaite favoriser l'utilisation d'appareils mobiles¹ appartenant aux élèves tout en encadrant cette utilisation par une politique visant à éduquer et à responsabiliser l'élève, les parents et les enseignants.

La présente politique s'adresse à tous les utilisateurs du réseau sans fil de l'École ou à tout utilisateur d'appareil possédant son propre accès Internet utilisé sur le site de L'École. Tout utilisateur faisant usage d'un tel appareil est réputé avoir accepté la présente politique d'utilisation du réseau sans fil et de l'utilisation d'appareils mobiles².

Politique d'utilisation du réseau sans fil, d'appareils mobiles et des médias sociaux

L'élève devra respecter cette politique, car l'utilisation de son appareil mobile est un privilège et non un droit acquis. Le réseau Internet de l'EVB est mis à la disposition de ses élèves pour favoriser leurs apprentissages, de ses employés dans l'exercice de leurs fonctions et des visiteurs dans le cadre d'activités encadrées. Son utilisation est un privilège et non un droit et implique l'adoption de comportements responsables de la part de chacun.

Cette politique vise à rendre tous les utilisateurs conscients des responsabilités associées à l'utilisation efficace, éthique et légale des appareils mobiles. Si une personne viole l'une des conditions d'utilisation citées dans cette politique, l'accès aux appareils mobiles peut être refusé et une mesure disciplinaire appropriée devra être appliquée.

L'école s'engage à :

- fournir un accès Internet à l'école ;
- offrir un système de transfert de fichiers permettant aux élèves de remettre facilement leurs travaux aux enseignants ;
- fournir au personnel des directives pour aider les élèves à se conformer à la politique d'utilisation du réseau sans fil, d'appareils mobiles et des médias sociaux mis à leur disposition ;
- informer et sensibiliser les parents, les enseignants et les élèves sur les conséquences de l'utilisation d'Internet (la protection de la vie privée, les droits d'auteur, l'identité numérique, la cyberintimidation; la cyberdépendance; la publicité, etc.) ;
- en début d'année scolaire, fournir à chaque parent une liste des sites web du personnel enseignant et éducateur pour la réalisation des activités en classe et hors classe ;
- fournir une procédure de rédaction écrite pour les productions des élèves qui seront accessibles via le web ;
- fournir une liste des ressources³ utilisées à partir d'Internet⁴ ;
- être responsable de l'application de cette politique.

Dégagement de responsabilité :

L'EVB se dégage de toute responsabilité si l'élève prend la décision de laisser son appareil mobile à l'école les soirs et/ou la fin de semaine.

¹ Comprend les ordinateurs portables, les tablettes numériques, les baladeurs numériques et les téléphones intelligents.

² Version 1.0 en date du 14 janvier 2013.

³ Comprend l'utilisation par les élèves d'éditeurs de texte en ligne (Google documents), blogues, microblogues, portfolios, sites web (Google sites), idéateurs, bandes dessinées, livres numériques, questionnaires (Google formulaires), etc.

⁴ Le web 2.0 est principalement caractérisé par la participation des utilisateurs à la création et à l'échange de contenus. Ceci oblige l'EVB à se doter d'une politique d'utilisation des ressources utilisées à partir d'Internet.

L'école se réserve le droit d'examiner, de surveiller et de restreindre les informations stockées ou transmises par l'intermédiaire des appareils mobiles et d'enquêter sur l'utilisation inappropriée de ces appareils. L'école n'est pas responsable du vol ou de tous dommages pouvant être causés à un appareil.

L'élève s'engage à :

- utiliser les appareils mobiles de manière responsable et éthique ;
- transporter son appareil mobile de façon sécuritaire ;
- charger son appareil mobile à tous les jours ;
- respecter les règles générales de comportement et de communication qui s'appliquent au matériel utilisé ;
- ne pas laisser son appareil mobile sans surveillance ;
- informer rapidement un adulte responsable de tout problème rencontré, d'un mauvais fonctionnement ou d'un bris ;
- imprimer une copie de tout courrier électronique et de tout message sur des services Internet contenant un langage inapproprié ou abusif ou dont le sujet est discutable et le montrer à son enseignant ou à un adulte responsable ;
- utiliser et prendre soin de son appareil mobile d'une manière appropriée afin de ne pas l'endommager ;
- tenir boisson et nourriture loin de l'appareil mobile.

Activités strictement interdites :

- utiliser ou transmettre du matériel protégé par des droits d'auteur (texte, musique, images, vidéos, applications, etc.) ;
- poser une action qui viole la politique de l'école ou le droit public ;
- utiliser ou diffuser du matériel offensant, insultant, menaçant, ou à caractère sexuel ;
- utiliser l'appareil mobile, la messagerie et les services de l'Internet à d'autres fins que celles prescrites par l'école ;
- utiliser l'internet de l'école à des fins commerciales ou pour toute autre activité illégale ;
- contourner les filtres web que l'école a choisi d'imposer ;
- utiliser l'appareil mobile des autres élèves et accéder à leurs comptes, à leurs fichiers ou à leurs données ;
- jouer à des jeux qui contredisent la mission éducative de l'école ;

Responsabilités des parents :

- Les parents s'engagent à discuter avec leur enfant des valeurs et des normes concernant l'utilisation d'Internet comme ils le feraient pour l'utilisation de toutes autres sources d'information telles la télévision, les films et la radio ;
- Installer les applications recommandées par l'EVB pour la réalisation des activités en classe et hors classe ;
- Les parents acceptent d'inscrire leur enfant aux applications qui nécessitent une inscription recommandée par l'EVB ;
- Régler les paramètres et restrictions d'utilisation pour un usage sécuritaire ;
- Si possible, identifier l'appareil mobile de telle sorte que le propriétaire et l'utilisateur de l'appareil sont clairement identifiés ;
- Faire les mises à jour nécessaires pour assurer un fonctionnement optimum ;
- Les parents acceptent la pleine responsabilité de l'utilisation de l'appareil mobile lorsque son enfant n'est pas dans le milieu scolaire et comprennent que leur enfant est soumis aux mêmes règles que lorsqu'il est à l'école ;
- Les parents acceptent de signaler à la direction de l'école toute utilisation inappropriée de l'appareil ;
- Les parents s'engagent à payer la totalité du cout des réparations ou du cout de remplacement de l'appareil mobile endommagé par accident, par une mauvaise utilisation, par de la négligence, perdu ou volé ;
- Le vol d'un appareil mobile doit être immédiatement signalé à la direction de l'école ;
- Une connexion Wi-Fi à la maison est essentielle à la bonne marche du projet.

Utilisation des médias sociaux

Tout au long de l'année scolaire, les élèves de l'EVB intègrent en classe, à l'école et hors de l'école des ressources du Web 2.0 et des réseaux sociaux. Par exemple, nous intégrons l'éditeur de texte en ligne de Google Apps Education et le portail Edmodo, ainsi que certains réseaux sociaux dont twitter et notre page Facebook.

Voici une liste, non exhaustive, d'effets secondaires reliés aux utilisations du Web 2.0 et des réseaux sociaux : la protection de la vie privée, les droits d'auteur (par exemple, pour l'image), l'identité numérique, la cyberintimidation, etc.

Afin d'aider les élèves et les parents de l'EVB dans l'utilisation de ces ressources du Web 2.0, autant à l'école qu'à l'extérieur de l'école, l'EVB fournit deux affiches (en anglais) mises à la disposition des familles. La présentation et l'explication des affiches, «All Digital Citizens» et «Should I Share?» sont d'excellentes stratégies à mettre en place afin d'éduquer nos enfants pour une utilisation prudente et diligente du Web 2.0. À la réception de l'EVB, nous en conservons quelques exemplaires et elles sont vendues à 5\$ chacune. Nous vous invitons à les exposer à la vue à la maison comme nous le faisons en classe.

Fondements juridiques

Il faut se conformer aux lois de marque et d'auteur et à tous les accords de licence. L'ignorance de la loi n'accorde pas l'immunité. Le plagiat est une violation du Code de conduite de l'école. Il est essentiel de citer les noms des auteurs de toutes les sources utilisées. Cela inclut toutes les formes de médias sur Internet, tels que les graphiques, films, musique et textes. L'utilisation ou la possession d'un logiciel de piratage est strictement interdite et les contrevenants seront soumis à une sanction. La violation des lois applicables entraînera des mesures disciplinaires.

Mesures disciplinaires

En cas de manquements, les sanctions suivantes pourront être appliquées :

Pour les manquements mineurs :

- privation de l'accès aux appareils mobiles et ce, en totalité ou en partie ;
- à l'école, interdiction d'apporter l'appareil mobile utilisé de façon inadéquate ou sans autorisation.

Pour les manquements majeurs (portant atteinte à la personne) :

- suspension à l'interne ou à la maison ;
- interdiction d'apporter l'appareil mobile à l'école (temps à déterminer) ;
- exclusion de l'EVB ;
- réclamation en dommages.

Selon les événements, d'autres sanctions pourraient être appliquées.

Services

Afin de soutenir et d'encourager l'élève dans ses apprentissages tout au long des différents projets vécus durant l'année scolaire, Mr Noonan et Mr Marc seront les enseignants titulaires responsables de l'application de cette politique pour l'année scolaire 2014-2015.

Afin de soutenir et d'accompagner les enseignants dans la réalisation de leurs projets, une personne-ressource sera à leur disposition, soit Mme Kesi Walters, technopédagogue au sein du réseau des écoles Vision.

À remettre et conserver au dossier de l'élève



Politique d'utilisation d'appareils mobiles Consentement du parent

En tant que parent de l'élève dont le nom figure ci-dessus, j'ai pris connaissance des règlements énoncés précédemment et je les comprends. Également, je comprends que j'ai un rôle actif à jouer dans le développement d'une saine culture technologique chez mon enfant. Je donne la permission à mon enfant d'avoir accès aux services d'Internet de l'EVB et du portail Google éducation de l'EVB.

Nom du parent : _____

Courriel du parent : _____

Téléphone du parent : _____

Signature du parent : _____

Date : _____

À remettre et conserver au dossier de l'élève



Engagement de l'élève

Politique d'utilisation d'appareils mobiles à l'école

- J'utiliserai mon appareil mobile de manière appropriée et répondrai aux attentes de l'EVB;
- J'utiliserai un langage approprié dans toutes les formes de communication ;
- J'utiliserai mon appareil en appliquant les «règles de vie» de ma classe et la politique d'utilisation des ressources utilisées à partir d'Internet ;
- Je ne diffuserai pas et n'encouragerai pas d'autres personnes à diffuser des informations diffamatoires ou pouvant porter atteinte à la vie privée ou à l'image d'autrui ;
- Je comprends que mon appareil mobile peut être inspecté à tout moment sans préavis par l'école, si cette dernière a raison de croire que mon appareil mobile est utilisé de façon inapproprié ou en contradiction à cette politique;
- Je ne laisserai jamais mon appareil mobile sans surveillance et je saurai où il est en tout temps ;
- Je ne participerai à des jeux de paris de quelque nature que ce soit ;
- Je ne dévoilerai jamais mon mot de passe à d'autres personnes et ne tenterai pas de connaître le code d'accès ou le mot de passe d'une autre personne ;
- Je serai responsable de tout dommage ou perte causés par ma négligence ou par un usage abusif ;
- Je m'engage à ne poser aucun geste pouvant nuire au bon fonctionnement du réseau Internet de l'EVB tel un usage abusif de la bande passante ;
- Je m'engage à respecter le droit d'auteur et à éviter de participer à des activités de piratage, notamment par la reproduction illégale de musique, jeux, logiciels et de fichiers ;
- Je ne peux utiliser le nom ou le logo de l'EVB pour la création de comptes sur les différents accès Internet sans l'autorisation écrite de la direction de l'EVB. Toutefois, je peux utiliser l'adresse courriel mise à ma disposition par l'EVB pour la création de comptes ;
- Je m'engage à appliquer la procédure de rédaction écrite pour mes productions publiées sur Internet.

Nom de l'élève : _____

Signature de l'élève : _____

Date : _____

Nom d'un parent : _____

Signature d'un parent : _____

Date : _____